



# Le Réseau hydrographique du Midou et du Ludon

Comité de Pilotage  
-24 Janvier 2014 -





- **Etat d'avancement du Document d'Objectifs**
- **Diagnostics et Objectifs de développement durable : observations recueillies**
- **Orientations du programme d'actions**
- **Projet de Charte Natura 2000**
- **Proposition de périmètre définitif**
- **Perspectives de finalisation du Document d'Objectifs**





# État d'avancement





# Élaboration du Document d'Objectifs - La démarche -

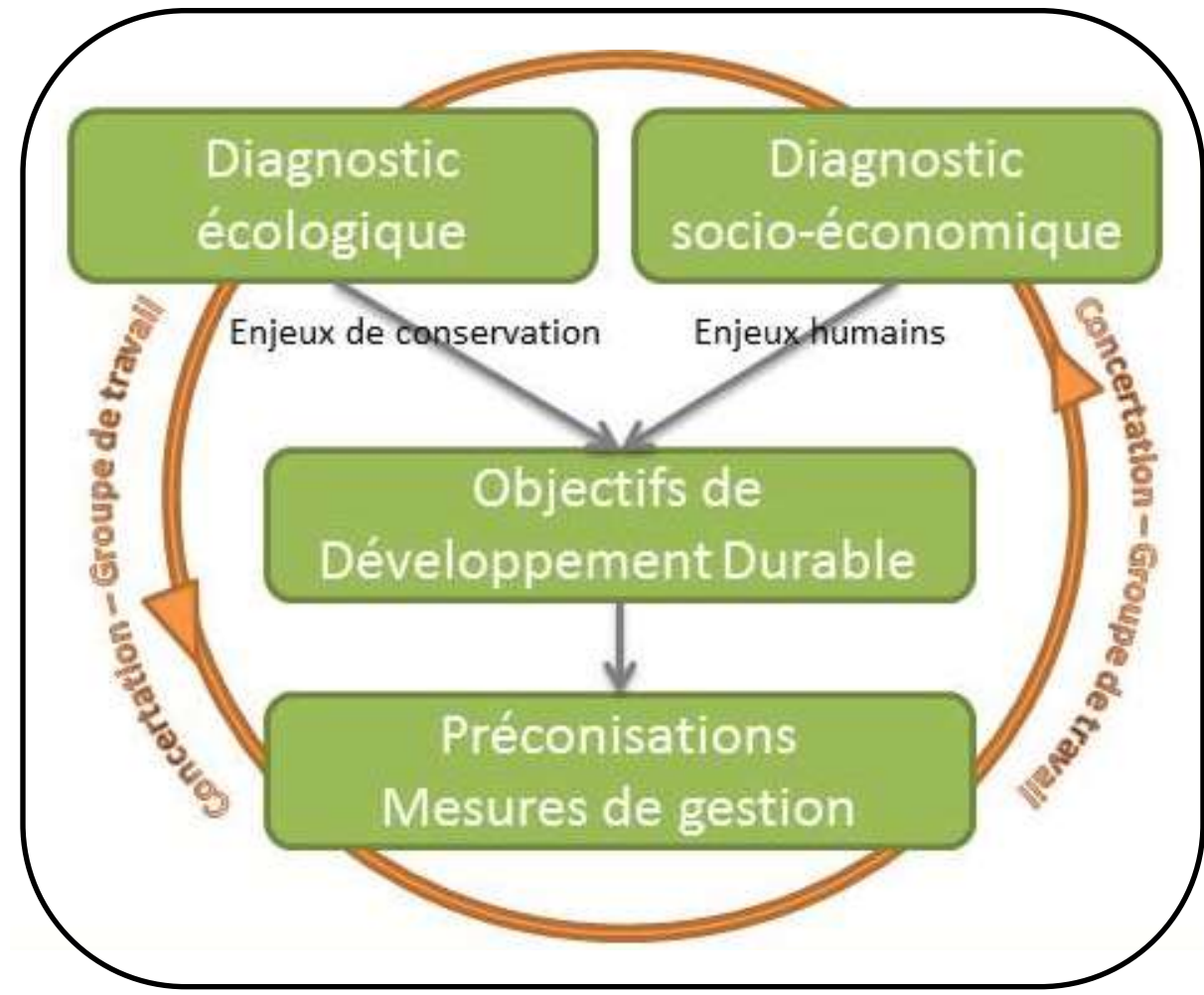
## DOCOB



Phase 1

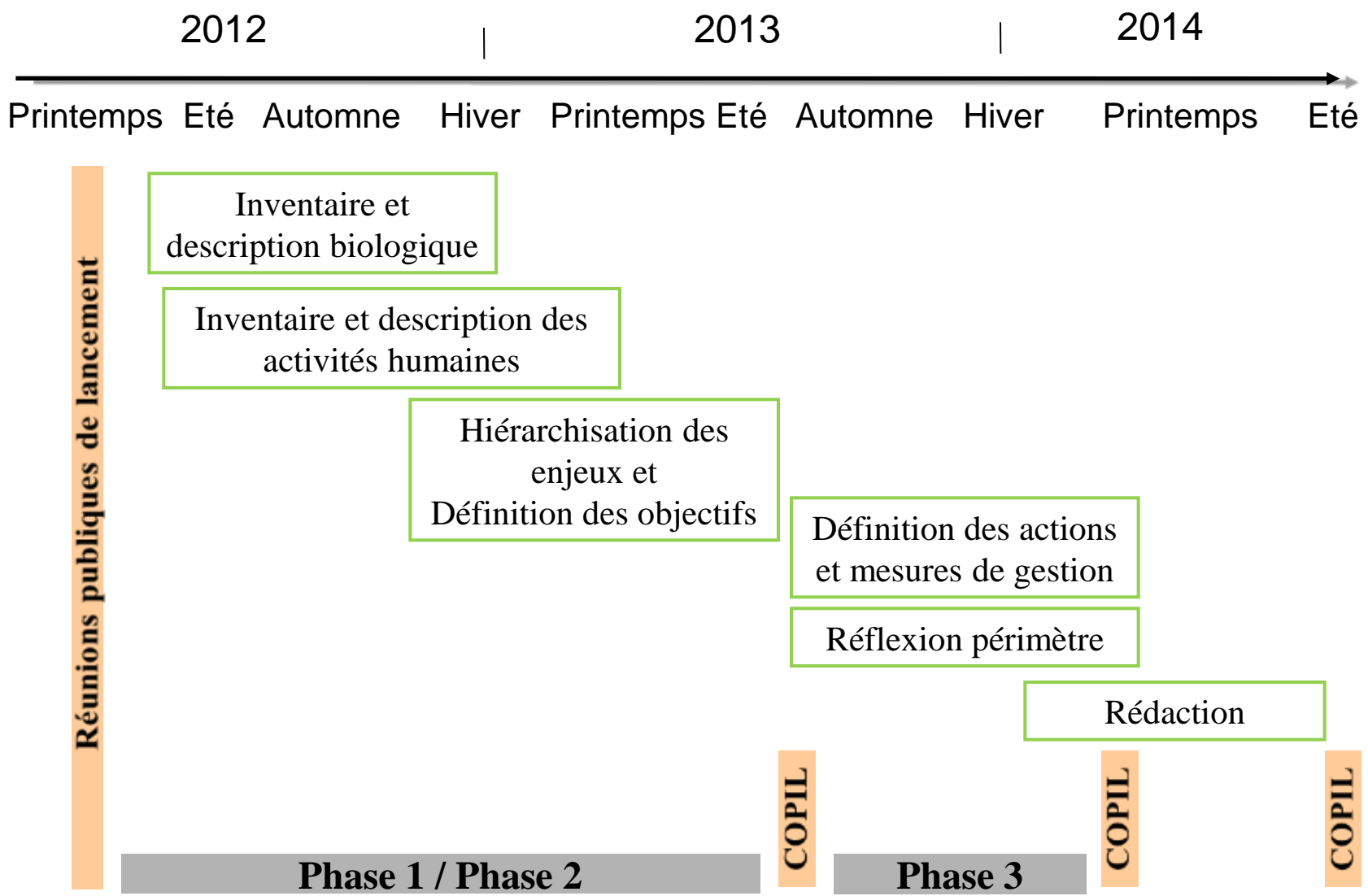
Phase 2

Phase 3





# Calendrier du Document d'Objectifs





# Diagnostic et Objectifs de développement durable - Observations recueillies -



# Enjeux de conservation : Rappels

## ■ Enjeux de conservation Espèces

ESPÈCES	ENJEUX DE CONSERVATION
Vison d'Europe*	Fort
Loutre d'Europe	Fort
Cistude d'Europe	Fort
Lamproie de Planer	Modéré
Ecrevisse à pattes blanches	Modéré
Cuivré des marais	Modéré
Damier de la Succise	Modéré
Agrion de mercure	Modéré
Lucane cerf-volant	Modéré
Grand capricorne	Modéré
Barbastelle	Modéré
Grand rhinolophe	Connaissance
Pique-prune*	Connaissance
Lamproie marine	Connaissance
Chabot	Connaissance





# Enjeux de conservation : Rappels

## ■ Enjeux de conservation Habitats

HABITATS	ENJEUX DE CONSERVATION
<b>Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> *</b>	<b>Fort</b>
Chênaies galicio-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>	Modéré
Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i> *	Modéré
Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	Modéré
Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpin	Modéré
Rivières des étages planitaires à montagnard avec vég. du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>	Modéré
Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>	Secondaire
Landes sèches européennes	Secondaire
Lacs eutrophes naturels avec vég. du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	Secondaire
Rivières avec berges vaseuses avec vég. du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i>	Secondaire
Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	Secondaire
Eaux stagnantes oligotrophes à mésotrophes avec vég. des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	Mineur
Eaux stagnantes à végétation vivace des <i>Littorelletea uniflorae</i>	Mineur







# Atouts et Faiblesses du territoire vis à vis des habitats et des espèces : Rappels

- Situation contrastée entre les 2 départements : contexte écologique et pratiques différentes Plateau landais / Bas-Armagnac



## ATOUTS

- Préservation d'un taux de boisement intéressant sur le territoire et en bordure des cours d'eau
- Présence de nombreux étangs et zones humides abritant une richesse biologique significative
- Important réseau de fossés de drainage végétalisés permettant des connexions hydrauliques
- Important réseau d'éléments boisés linéaires et ponctuels (haies, ripisylve, arbres isolés ...)
- Expérience en valorisation du patrimoine naturel

## FAIBLESSES

- Contexte hydraulique dégradé par les travaux et aménagements passés (rectification, recalibrage, élimination de ripisylve)
- Mauvaise qualité biologique et physico-chimique des cours d'eau
- Quasi disparition des prairies
- Développement d'espèces invasives
- Gestion inadaptée des milieux de façon ponctuelle : destruction de ripisylve ou de haie, plantation d'espèces allochtones, comblement de fossés, mise en assec prolongé de plans d'eau ...



## ▪ Objectifs de Développement durable

### OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE du « Réseau hydrographique du Midou et du Ludon »

<b>Conserver/restaurer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ainsi que les habitats d'espèces</b>	O1 : Maintenir et restaurer les continuités écologiques
	O2 : Maintenir, restaurer et valoriser les boisements riverains
	O3 : Améliorer la qualité de l'eau
	O4 : Préserver et restaurer les fonctionnalités écologiques des cours d'eau
	O5 : Maintenir, restaurer et valoriser les zones humides
	O6 : Conserver des vieux arbres
	O7 : Lutter contre les espèces invasives
<b>Améliorer les connaissances</b>	O8 : Réaliser des inventaires complémentaires et assurer le suivi des espèces et des habitats d'intérêt communautaire
<b>Informier et sensibiliser</b>	O9 : Sensibiliser aux enjeux Natura 2000 et valoriser le site
	O10 : Animer le site Natura 2000

# Observations recueillies vis à vis du diagnostic et des objectifs

## ■ DFCI 40

- Compléments et précisions concernant les activités et les besoins de la DFCI, ainsi que leurs influences +/- vis à vis des enjeux Natura 2000

➔ Amendement du diagnostic

## ■ CRPF Aquitaine

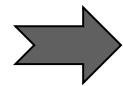
- Demande de révision des habitats préférentiels du Vison d'Europe et des zonages associés (Zone Cœur Vitale)
- Compléments et précisions concernant les activités sylvicoles et leurs influences +/- vis à vis des enjeux Natura 2000

➔ Amendement du diagnostic  
+ révision des habitats préférentiels et ZCV

# Observations recueillies vis à vis du diagnostic et des objectifs

## ■ CPIE Pays Gersois

- Compléments concernant les espèces invasives
- Demande de précision espèces avérées/probables/potentielles
- Demande de révision de la hiérarchisation des enjeux de conservation relatifs aux espèces



### **Amendement du diagnostic**

Mais pas de modification de la hiérarchisation des enjeux fixée en groupe technique le 5 juillet 2013

## ■ SEPANSO 40

- Adhésion au diagnostic et constat de la richesse du territoire





# Orientations du programme d'actions



# Orientations du programme d'actions

## Groupes de travail thématiques = Concertation avec les acteurs locaux



5 thématiques x ½ journée ~ 100 personnes  
(8, 12 et 15 Novembre 2013)

- « **Milieux aquatiques et zones humides** » 39 personnes
- « **Forêt** » 23 personnes
- « **Activités cynégétiques** » 32 personnes
- « **Agriculture** » 41 personnes
- « **Valorisation touristique et pédagogique** » 21 personnes

➔ **40 orientations d'actions  
+ projet de Charte**



**OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE**  
du « Réseau hydrographique du Midou et du Ludon »

<p><b>Conserver/restaurer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ainsi que les habitats d'espèces</b></p>	O1 : Maintenir et restaurer les continuités écologiques
	O2 : Maintenir, restaurer et valoriser les boisements riverains
	O3 : Améliorer la qualité de l'eau
	O4 : Préserver et restaurer les fonctionnalités écologiques des cours d'eau
	O5 : Maintenir, restaurer et valoriser les zones humides
	O6 : Conserver des vieux arbres
	O7 : Lutter contre les espèces invasives
<p><b>Améliorer les connaissances</b></p>	O8 : Réaliser des inventaires complémentaires et assurer le suivi des espèces et des habitats d'intérêt communautaire
<p><b>Informier et sensibiliser</b></p>	O9 : Sensibiliser aux enjeux Natura 2000 et valoriser le site
	O10 : Animer le site Natura 2000



# Orientations du programme d'actions



## O1 : Maintenir et restaurer les continuités écologiques

1.1	Maintien et gestion adaptée des corridors boisés	1
1.2	Restauration et récréation des corridors boisés	1
1.3	Restauration des connexions entre le Midou, ses affluents et leurs annexes hydrauliques	2
1.4	Amélioration de la libre circulation de la faune piscicole et des sédiments	2
1.5	Gestion adaptée des fossés	2

## O2 : Maintenir, restaurer et valoriser les boisements riverains

2.1	Maintien et gestion adaptée des ripisylves et forêts alluviales	1
2.2	Restauration et récréation des ripisylves et forêts alluviales	1







# Orientations du programme d'actions



## O3 : Améliorer la qualité de l'eau

<b>3.1</b>	Création et gestion différenciée de zones tampons	1
<b>3.2</b>	Définition d'une « zone d'influence » vis à vis de la qualité de l'eau	1
<b>3.3</b>	Favoriser les systèmes naturels de filtration	2
<b>3.4</b>	Amélioration de l'intégration environnementale des élevages hors-sol	2
<b>3.5</b>	Adaptation des pratiques culturales sur les grandes cultures	2
<b>3.6</b>	Adaptation des pratiques culturales sur les vignes et cultures pérennes	2





# Orientations du programme d'actions

## O4 : Préserver et restaurer les fonctionnalités écologiques des cours d'eau

4.1	Entretien différencié des cours d'eau	1
4.2	Classification des cours d'eau et fossés vis à vis de la LEMA à l'échelle du bassin versant du Midou	2
4.3	Gestion collective de l'ensemble du réseau hydrographique	2
4.4	Diversification des écoulements et des habitats pour la faune piscicole	2
4.5	Renaturation des cours d'eau sur certains tronçons	2





# Orientations du programme d'actions



## O5 : Maintenir, restaurer et valoriser les zones humides

<b>5.1</b>	Restauration d'étangs	1
<b>5.2</b>	Gestion extensive d'étangs	1
<b>5.3</b>	Entretien et création de mares	1
<b>5.4</b>	Maintien et gestion de prairies	1
<b>5.5</b>	Restauration et recréation de prairies	1
<b>5.6</b>	Maintien des zones tourbeuses et landes atlantiques	1



# Orientations du programme d'actions

## O6 : Conserver des vieux arbres

<b>6.1</b>	Maintenance et entretien des vieux arbres	2
------------	---	---

## O7 : Lutter contre les espèces invasives

<b>7.1</b>	Evaluation des besoins en matière de régulation des espèces animales invasives portant préjudice aux espèces visées par Natura 2000	1
------------	---	---

<b>7.2</b>	Sensibilisation à la problématique des espèces invasives	2
------------	--	---

<b>7.3</b>	Etude de répartition et suivi d'espèces invasives	3
------------	---	---

<b>7.4</b>	Opérations locales de limitation des espèces végétales invasives	3
------------	--	---

# Orientations du programme d'actions

## O8 : Réaliser des inventaires complémentaires et assurer le suivi des espèces et habitats d'intérêt communautaire

8.1	Améliorer les connaissances sur le Pique-prune	2
8.2	Améliorer les connaissances sur les chauves-souris	2
8.3	Inventaires complémentaires et suivi de l'Ecrevisse à pattes blanches	2
8.4	Suivi des populations de Cistude	2
8.5	Inventaire odonates	2
8.6	Inventaire des zones de frayères pour la Lamproie marine	3





# Orientations du programme d'actions

## O9 : Sensibiliser aux enjeux Natura 2000 et valoriser le site

9.1	Sensibilisation et éducation à l'environnement	1
9.2	Création d'une identité propre au site	2
9.3	Mise en place d'un partenariat avec les interlocuteurs du loisir et du tourisme pour la prise en compte et la promotion des enjeux Natura 2000	2

## O10 : Animer le site Natura 2000

10.1	Appui et information des usagers du site et des acteurs locaux	1
10.1	Mise en œuvre du Document d'Objectifs	1





# Projet de Charte Natura 2000



# Projet de Charte Natura 2000

## Charte Natura 2000 = Outils contractuel de valorisation des pratiques favorables aux enjeux Natura 2000

- Engagement volontaire
- Destiné à tous les ayants droits sur des parcelles incluses dans le périmètre du site
- Durée de l'adhésion : 5 ans renouvelables
- Charte = « Code de bonnes pratiques »
- Pas de surcoût de gestion
- Pas de rémunération  
MAIS avantages fiscaux (ex : exonération partielle de la TFNB)





# Projet de Charte Natura 2000

## Contenu de la Charte Natura 2000 :

- Engagements et recommandations de **portée générale**
- Engagements et recommandations par **types de milieux** :
  - ***Cours d'eau et ripisylves***
  - ***Fossés***
  - ***Milieux forestiers***
  - ***Peupleraies***
  - ***Prairies, landes et zones humides non boisées***
  - ***Étangs, mares et points d'eau***
  - ***Haies, bosquets et arbres isolés***



# Projet de Charte Natura 2000

## Engagements et recommandations de portée générale (1/3)

### Le signataire s'engage à :

- Permettre l'accès des terrains aux experts dûment mandatés, pour les opérations d'inventaires, d'évaluation de l'état de conservation ou de suivi des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire. La structure animatrice assurera l'information du propriétaire au moins deux semaines à l'avance en indiquant la nature des opérations, l'identité et la qualité des agents. Le signataire pourra se joindre à ces opérations et les résultats lui seront communiqués.
- Informer la structure animatrice de tout projet d'aménagement sur les parcelles incluses dans le site et non prévu par les documents de gestion agréés ou approuvés.
- Informer les mandataires ou prestataires de travaux intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues par celle-ci.
- Intégrer les engagements de la charte dans les baux ruraux ou conventions de mise à disposition au fur et à mesure de leur renouvellement.

## Engagements et recommandations de portée générale (2/3)

### Le signataire s'engage à :

- ❑ Conserver les éléments fixes du paysage, avérés nécessaires au maintien dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire : haies, boisements de rives, gros vieux arbres isolés, alignements, mares, talus, fossés, canaux et tout autre élément répondant à cet objectif. Ces éléments seront localisés par l'animateur au moment de l'adhésion sur un document cartographique à une échelle adaptée et annexés à la charte.

*En cas de destruction accidentelle ou involontaire, prévenir les services de la Direction Départementale des Territoires.*

- ❑ Exclure l'introduction volontaire d'espèces animales ou végétales exotiques reconnues envahissantes et permettre l'exécution d'opérations de limitation de celles-ci.
- ❑ Exclure tout traitement phytosanitaire des arbres sauf en cas d'infestation avérée par les autorités compétentes et traitements avec des produits homologués.



# Projet de Charte Natura 2000

## Engagements et recommandations de portée générale (3/3)

### Recommandations :

- Avertir la structure animatrice de la présence d'espèces envahissantes
- Privilégier les essences locales lors de l'implantation de végétaux



# Projet de Charte Natura 2000

## Engagements et recommandations par types de milieux

### COURS D'EAU ET RIPISYLVES

#### Le signataire s'engage à :

- Maintenir, lorsqu'il existe, un corridor de végétation arbustive et/ou arborescente le long des berges des cours d'eau.
- Réaliser les travaux sur ripisylve sur sol portant et ressuyé, hors période sensible pour les espèces d'intérêt communautaire (pas d'intervention d'avril à juillet).
- Ne pas effectuer de traitement du cours d'eau et à moins de 10 m en périphérie. Respecter dans tous les cas les préconisations réglementaires rappelées sur les emballages des produits phytosanitaires.

#### Recommandations :

- Limiter au maximum le passage des engins d'exploitation à moins de 5 m des berges
- Eviter le dessouchage des arbres coupés sur les berges.
- Privilégier l'utilisation d'outils adaptés (chenilles, engins légers, lamiers ...).



# Projet de Charte Natura 2000

## Engagements et recommandations par types de milieux

### FOSSÉS

Le signataire s'engage à :

- Ne pas effectuer de traitements des fossés et à moins de 2 m en périphérie.
- Réaliser le curage des fossés (sous réserve de l'obtention des autorisations administratives requises) en respectant les vieux fonds et vieux bords, hors période sensible pour les espèces d'intérêt communautaire (pas d'intervention d'avril à juillet)



# Projet de Charte Natura 2000

## Engagements et recommandations par types de milieux

### MILIEUX FORESTIERS

**Le signataire s'engage à :**

- Réaliser les opérations sylvicoles sur sol portant et ressuyé.
- Préserver les berges en organisant la circulation des engins à plus de 5 m, sauf dans le cas de travaux sur ripisylve.
- Ne pas effectuer de défrichement des boisements riverains.
- Ne pas remplacer les peuplements autochtones par des boisements non indigènes.
- Maintenir les arbres morts ou sénescents pour lesquels la présence d'espèces d'intérêt communautaire (chauves-souris, insectes du bois) a été confirmée, sauf risques sanitaires ou mise en danger du public.
- Boisements d'intérêt communautaire : 91E0-8\* Aulnaies à laiches espacées  
Conserver la nature des boisements existants, pas de substitution par d'autres essences.





# Projet de Charte Natura 2000

## Engagements et recommandations par types de milieux

### MILIEUX FORESTIERS

#### Recommandations :

- Privilégier la réalisation d'opérations sylvicoles hors période sensible pour la faune et la flore afin de limiter au maximum le dérangement des espèces d'intérêt communautaire (éviter la période d'avril à juillet)
- Privilégier l'utilisation d'outils adaptés afin d'éviter le tassement du sol et la création d'ornières.
- Privilégier la régénération naturelle des boisements





## Engagements et recommandations par types de milieux

### PEUPLERAIES

#### Le signataire s'engage à :

- Respecter les engagements énoncés par le point « MILIEUX FORESTIERS »
- Laisser une bande tampon d'environ 10 m entre la peupleraie et la berge avec conservation de la ripisylve.
- Effectuer un entretien limité du sous étage des peupleraies dès lors que la phase d'installation est terminée (peupleraies de plus de 5 ans) : entretien mécanique de la parcelle au maximum tous les 2 ans, hors période sensible pour les espèces d'intérêt communautaire (pas d'intervention du 15 avril au 31 juillet), afin de laisser se développer une végétation herbacée.
- Réaliser les travaux d'exploitation hors période sensible pour les espèces d'intérêt communautaire (pas d'intervention d'avril à juillet).

#### Recommandations :

- Faire réaliser un diagnostic avant implantation de la peupleraie, et au moment de la mise en œuvre de la phase de gestion extensive (au-delà de 5 ans).



# Projet de Charte Natura 2000

## Engagements et recommandations par types de milieux

### PRAIRIES, LANDES ET ZONES HUMIDES NON BOISEES

#### Le signataire s'engage à :

- Maintenir les zones humides (prairies humides, landes humides, zones tourbeuses). Sont exclus le retournement pour la mise en culture ou la plantation forestière.
- Ne pas altérer le caractère hygrophile des zones humides par drainage ou toute autre technique d'assèchement.
- Ne pas effectuer de traitements sauf sous les clôtures ou pour éliminer des espèces indésirables (relevant des arrêtés départementaux de lutte contre les espèces indésirables) en respectant une distance de 10 m par rapport aux cours d'eau et dans tous les cas les préconisations réglementaires rappelées sur les emballages des produits phytosanitaires.
- Pas d'intervention mécanique (fauche ou broyage) à moins de 30 m des étangs entre le 15 mai et le 15 juillet.

#### Recommandations :

- Favoriser la gestion par pâturage extensif afin de maintenir les milieux ouverts



## Engagements et recommandations par types de milieux

### ETANGS, MARES ET POINTS D'EAU

#### Le signataire s'engage à :

- Maintenir les étangs en eau, hors vidange autorisée par l'administration.
- Maintenir une zone de tranquillité en queue d'étang : pas d'intervention, pas de création de chemin de ronde, maintien de la végétation ...
- Ne pas effectuer de traitement du plan d'eau et à moins de 10 m en périphérie, en respectant dans tous les cas les préconisations réglementaires d'utilisation des produits phytosanitaires rappelées sur les emballages.
- Pas d'entretien des bordures du 15 mai au 15 juillet (date de ponte des Cistudes).
- Pas de fertilisation ou d'amendement chimique des étangs.
- Réaliser le curage des étangs ou des mares sous réserve de l'obtention des autorisations administratives requises et en accord avec l'animateur du site, notamment pour les dates d'intervention vis-à-vis de la Cistude.

#### Recommandations :

- Maintenir des arbres morts ou penchés, favorables aux espèces d'intérêt communautaire telles que la Cistude





# Projet de Charte Natura 2000

## Engagements et recommandations par types de milieux

### HAIES, BOSQUETS ET ARBRES ISOLES

Le signataire s'engage à :

- ❑ Réaliser les interventions de coupes ou d'entretien hors période de reproduction des chauves-souris et des insectes du bois visés par Natura 2000 (pas d'intervention entre le 15 avril et le 15 août).





# Proposition de périmètre définitif



# Proposition de périmètre définitif

## Groupes de travail technique et concertation avec les membres du COPIIL

13 Décembre 2013 ~ 29 personnes



### PÉRIMÈTRE INITIAL

**Adaptation des contours** aux réalités géographiques  
(limites de parcelles, routes ...)

**Prise en compte de l'intégralité des affluents** dans une  
logique de cohérence hydraulique et écologique

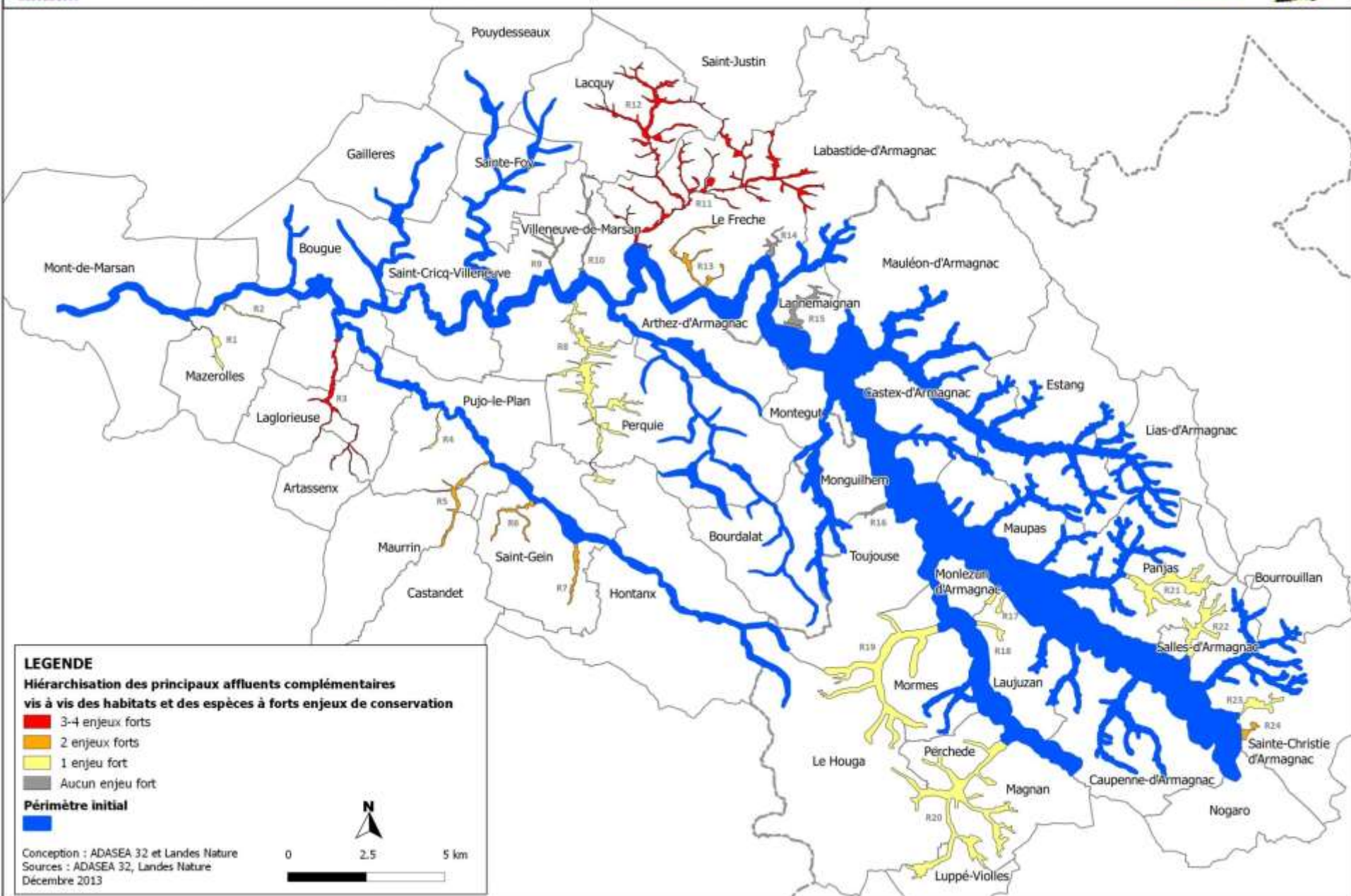
### PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE

Nécessité de hiérarchiser les affluents  
complémentaires vis à vis des enjeux Natura 2000 !!!



# HIERARCHISATION DES AFFLUENTS COMPLEMENTAIRES VIS A VIS DES ENJEUX FORTS

Document d'Objectifs Natura 2000 "Réseau hydrographique du Midou et du Ludon" FR7200806



Code	Nom du ruisseau	Surf. (ha)	Communes concernées	Enjeux forts avérés
<b>Affluents présentant 3 ou 4 enjeux forts avérés</b>				
R11	Ruisseau du Frêche	170.2	Le Frêche, Labastide, <i>St Justin*</i>	Vison (19 ha ZCV) + Loutre + Cistude + F. alluviales (43.3 ha)
R12	Ruisseau de Lacquy	113.7	Lacquy, <i>St Justin*</i>	Vison (24 ha ZCV) + Loutre + Cistude + F. alluviales (31.8 ha)
R3	Ruisseau de Laglorieuse	46.2	Bougue, Laglorieuse, <i>Artassenx*</i>	Vison (16.8 ha ZCV) + Loutre + F. alluviales (15.6 ha)
<b>Affluents présentant 2 enjeux forts avérés</b>				
R5	Ruisseau Hin de Diou	30.5	Pujo-le-plan, <i>Maurrin*</i> , <i>Castandet*</i>	Vison (28.2 ha ZCV) + Forêts alluviales (18 ha)
R7	Ruisseau de l'Ancien moulin	20.1	St Gein	Vison (11.4 ha ZCV) + Forêts alluviales (18.8 ha)
R6	Ruisseau de Laspeyrères	19.6	St Gein	Cistude + Forêts alluviales (12.8 ha)
R13	Ruisseau du Bayle	34.4	Le Frêche	Cistude + Forêts alluviales (2.7 ha)
R24	Étang Ste Christie	11.7	Ste Christie	Vison (1.1 ha ZCV) + Cistude
<b>Affluents présentant 1 enjeu fort avéré</b>				
R20	La Saule	219.3	Perchède, Magnan, Le Houga, <i>Luppé-Violles*</i>	Cistude
R19	La Madone	266.7	Mormès, Monlezun, Toujouse, Le Houga	Cistude
R23	Ruisseau de Ste Christie	32.5	Ste Christie	Cistude
R21	Source ruisseau la Moulie	115.5	Panjas	Vison (24 ha ZCV)
R22	Ruisseau du Couralet	74.4	Salles d'Armagnac	Vison (23 ha ZCV)
R17	R. Quartier du jouet (x2)	15.7	Laujuzan, Monlezun d'Armagnac	Vison (4.1 ha ZCV)
R18	Ruisseau du Verdier	13.8	Laujuzan	Vison (0.8 ha ZCV)
R8	Lusson	164.2	Villeneuve de Marsan, Perquie, Hontanx	Forêts alluviales (20 ha)
R4	Ruisseau Berdoulet	6.9	Pujo-le-plan	Forêts alluviales (4 ha)
R1	Ruisseau de Battan	14.4	Mazerolles	Forêts alluviales (4 ha)
R2	Ruisseau de Beausiet	8.5	Mazerolles	Forêts alluviales (1.4 ha)
<b>Affluents ne présentant aucun enjeu fort avéré</b>				
R10	Ruisseau de Pitoc	20	Villeneuve de Marsan	
R9	Ruisseau de Beliba	17.6	Villeneuve de Marsan	
R14	Ruisseau de Lasserre	15.8	Le Frêche	
R15	Ruisseau de Lannemaignan	41.2	Lannemaignan	
R16	Ruisseau du Moulin	9.9	Toujouse, Monguilhem	





# Proposition de périmètre définitif

## PÉRIMÈTRE D'ETUDE

Hierarchisation vis à vis du **cumul** d'enjeux forts  
Continuité écologique  
Cohérence sur l'ensemble du territoire

## PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE DEFINITIF

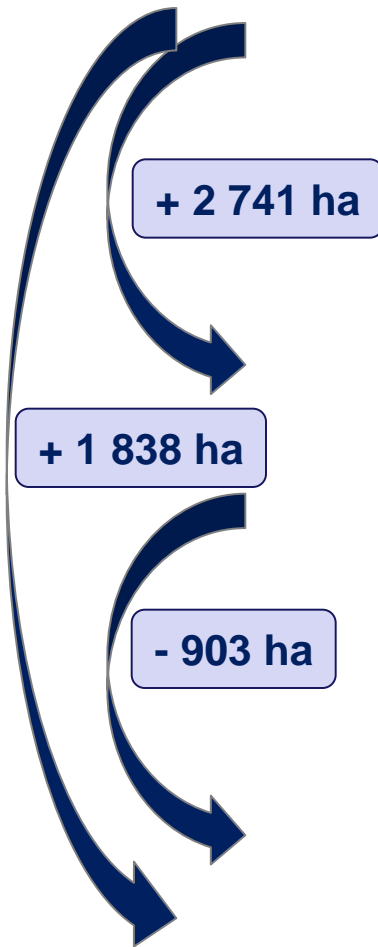
=

Périmètre initial

+ affluents compl.  $\geq 1$  enjeu fort (1 362 ha)  
+ nouvelle adaptation des contours (576 ha)



# Proposition de périmètre définitif



## PÉRIMÈTRE INITIAL

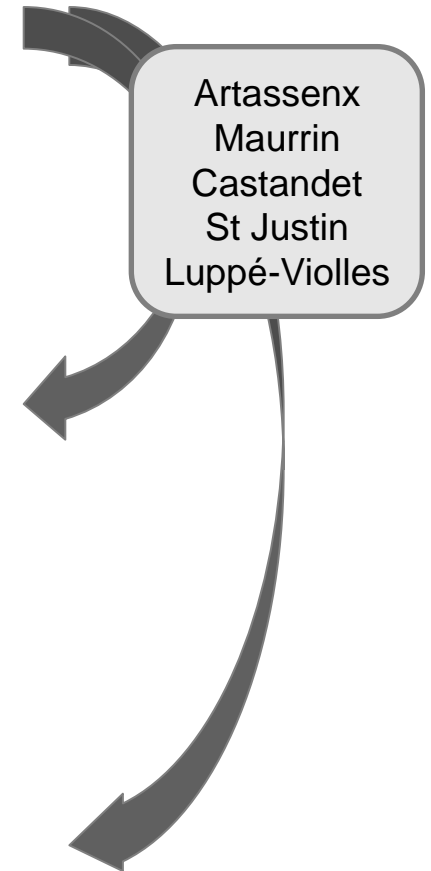
6 779 ha (2 015 ha / 4 764 ha)  
39 communes

## PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE

9 521 ha (3 256 ha / 6 265 ha)  
44 communes

## PROPOSITION PÉRIMÈTRE DÉFINITIF

8 618 ha (2 706 ha / 5 912 ha)  
44 communes



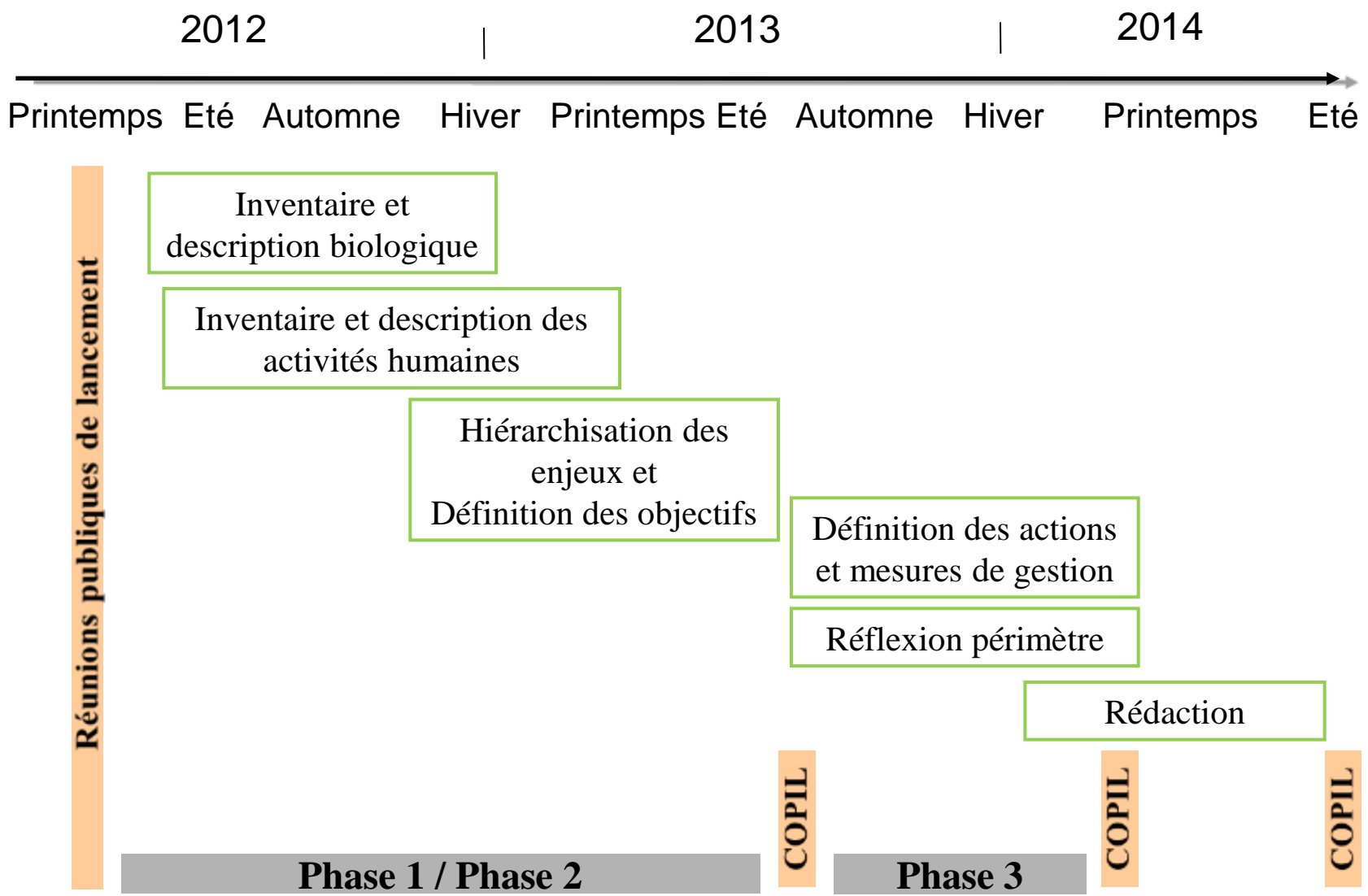


# Perspectives de finalisation du Document d'Objectifs





# Calendrier du Document d'Objectifs



# Perspectives de finalisation du Docob

- **Prise en compte des remarques** à l'issu du Copil (programme d'actions, Charte, périmètre)
- **Actualisation des données statistiques et de l'atlas cartographique** avec le périmètre approuvé
- **Rédaction des fiches actions** suivi d'une **réunion de restitution** aux acteurs des différents groupes de travail
- Établissement de la **maquette financière**
- **Rédaction finale** pour validation du Docob par le Copil en juin 2014





Merci de votre attention

<http://gers.n2000.fr>

